

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>me</sup> et MM. Pierre Froidevaux, Thomas Büchi,  
Janine Berberat, Blaise Bourrit, Yvan Galeotto,  
Jean Rémy Roulet et Blaise Matthey*

*Date de dépôt: 16 septembre 2005*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **Une nouvelle administration et rendons la Vieille-Ville de Genève à nos habitants**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'inadéquation de la plupart des locaux administratifs actuels et leur manque de vision prospective à long terme ;
- le coût de leur entretien et de leur nécessaire, régulière et successive rénovation ;
- le besoin d'un projet pour Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la construction d'un ensemble administratif qui permette le regroupement de l'administration cantonale ;
- à valoriser les locaux actuels pour financer l'opération.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis plus d'un demi-millénaire, le gouvernement cantonal siège dans les mêmes locaux ! Au fil des siècles, les adaptations des bâtiments administratifs se sont fait au coup par coup, s'accommodant peu ou prou aux nécessités d'une population qui s'est heureusement accrue pour atteindre bientôt 450 000 âmes. A pied, le citoyen se perd dans les dédales du vieux Genève à la recherche du fameux guichet unique que le Conseil d'Etat lui a promis depuis le siècle écoulé.

Aujourd'hui, le coût de fonctionnement de l'administration publique hypothèque déjà les actifs de notre génération, mais grève aussi le potentiel économique de nos enfants. La dette publique devient abyssale et ne fait que progresser année après année pour atteindre 12 milliards de francs en 2004. La population attend des réformes afin que l'administration publique puisse répondre à sa légitime attente tout en engendrant un coût de fonctionnement en rapport avec sa capacité contributive. Aucune direction d'entreprise n'imaginerait gérer efficacement son fonctionnement avec des locaux historiques, ni d'ailleurs faire travailler ses collaborateurs dans des lieux si vétustes. Une profonde remise en cause de la totalité de l'outil de travail devient une nécessité. Aussi les motionnaires invitent le Conseil d'Etat à partager leur préoccupation.

Le regroupement sur un site unique de l'appareil administratif en contact avec les administrés semble le plus souhaitable. Cet objectif impose que le site choisi dispose d'une desserte efficace tant par les moyens publics que privés. La haute surveillance de l'administration y serait aussi naturellement associée.

Ce projet doit anticiper le futur de Genève. L'architecture des bâtiments témoignera de la volonté d'une administration publique genevoise efficace et transparente construisant l'avenir du canton. Il est vraisemblable qu'un tel projet doit être élaboré au-delà du périmètre des vieux remparts de la ville. Un site comme les anciens terrains des services industriels serait envisageable, mais il semble aussi adéquat de choisir un site en dehors de la commune de Genève, notamment dans la zone péri-urbaine, en créant de nouvelles zones de développement de l'agglomération genevoise.

Cette opération doit être menée de manière favorable aux finances publiques. Les coûts des investissements se financeraient par la réalisation

des actifs immobiliers de l'actuelle administration publique, notamment les immeubles situés dans la Vieille-Ville de Genève. Ceux-ci paraissent pour la plupart d'ailleurs mieux adaptés à du logement qu'à des bureaux. Le retour des habitants dans Genève serait de nature à améliorer la vitalité de la ville et à reconstituer une animation naturelle. Les zones d'échanges reviendraient en ville plutôt que de se situer dans une périphérie parfois même extra-cantonale. Genève deviendrait à nouveau le centre commercial de la région. Actuellement la Vieille-Ville s'étiole, il est urgent de lui donner une nouvelle vie.

Enfin, en comparaison internationale, Genève tarde à montrer son savoir faire créatif et artistique en matière architecturale. La construction de cette nouvelle entité a aussi pour but de promouvoir une Genève du III<sup>e</sup> millénaire dynamique et marquer ainsi le renouveau de son esprit. L'audace de ce projet devrait être saluée de la même manière et soutenue avec la même ferveur que la construction de la cathédrale Saint-Pierre il y a 900 ans.

Les motionnaires, tous députés sortants, transmettent aux députés entrants leur volonté d'une réforme permanente des institutions. Ils souhaitent que le Conseil d'Etat considérera cette proposition avec la bienveillance nécessaire pour l'estimer prioritaire lors de la prochaine législature afin de dynamiser Genève.